



5 décembre 2022

Sans-papiers : les travailleurs exploités de l'État

Alors que l'exécutif ouvre ce mardi le débat sur l'immigration à l'Assemblée, "Libé" a rencontré plusieurs personnes sans titre de séjour employées dans le secteur public. Toutes risquent l'expulsion malgré un emploi qui pallie un manque de main-d'œuvre française.

Enquête par Gurvan Kristanadjaja

Tous les matins, Abdouraman (1) se rend au travail dans la mairie d'une commune d'Ile-de-France – que nous ne citons pas pour le protéger. Il enfle sa tenue de chantier sous les fenêtres des fonctionnaires : un paradoxe pour lui, le Malien sans papiers débouté de l'asile, dont *"la France ne veut pas"*, mais qui semble bien précieux au moment de couler du béton armé par 5°C pour la rénovation du bâtiment. « *«Je rends régulièrement service à la France»*, avance, bravache, Abdouraman, le visage enserré par un épais col roulé. Cet été, il était embauché pour rénover un hôpital. Au printemps, c'est sur le village olympique qu'il exerçait. A chaque fois, l'entreprise sous-traitante l'appelle du jour au lendemain sur ces chantiers de l'État. « *On m'appelle parce que les Français ne veulent pas faire ce travail. J'accepte parce qu'il faut bien manger. Je suis venu pour vivre mon rêve européen, comme d'autres avant moi* », admet celui qui a connu des conditions de vie difficiles en Libye, avant de traverser la Méditerranée sur un bateau pneumatique pour arriver en France en 2018.

Sur le chantier de la mairie, il exerce sous alias (il utilise l'identité d'une connaissance en règle) : un peu plus de 100 euros par jour pour huit heures de travail, sans congés et sans protection en cas d'accident. « *Le secteur public connaît les mêmes problématiques que le privé, que ce soit dans le BTP, le nettoyage ou dans les autres secteurs où il manque de la main-d'œuvre. On a déjà eu des cas de sans-papiers dans les ministères, dans les impôts ou dans les collectivités territoriales* », assure Fabrice Egalis, membre du Collectif parisien du nettoyage CGT et qui assiste à des permanences d'accueil des travailleurs sans papiers à Paris.

"La notion de justice a disparu"

Dans un contexte où le gouvernement s'apprête à ouvrir le débat sur l'immigration à l'Assemblée nationale en prévision du projet de loi porté par le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, les nombreux cas de travailleurs sans papiers au sein du secteur public interrogent. Les responsables politiques abordent souvent la question des migrants par le biais des flux que l'on doit contrôler, maîtriser, voire repousser hors de nos frontières. Ce faisant, ils imposent aux exilés une sorte de règle stricte selon laquelle une personne sans titre de séjour devrait impérativement quitter le territoire. C'est en tout cas la direction prise par Gérald Darmanin le 17 novembre, en demandant aux préfets via une circulaire d'appliquer de façon *"systématique"* les obligations de quitter le territoire français (OQTF) – une consigne jusqu'à présent réservée aux 3 500 étrangers délinquants et étendue à tous les étrangers sans titres. Mais c'est ignorer que la plupart de ces sans-papiers travaillent : si Abdouraman se fait contrôler par les forces de l'ordre sur le chantier de la mairie, il risque l'expulsion.

En revanche, quand c'est l'État qui est mis en cause, les autorités publiques adoptent le même discours fuyant que les patrons privés : elles assurent que ce n'est pas leur responsabilité, utilisant le prétexte de la sous-traitance pour engager celle de l'échelon inférieur. « *Pourtant, c'est bien la responsabilité de l'État qui sous-traite à une entreprise privée et va au moins-disant. Pour nous, l'État doit être exemplaire sur ces questions* », estime Jean-Albert Guidou, secrétaire général de l'union locale CGT de Bobigny. La circulaire Valls de 2012 permet aux sans-papiers d'obtenir une régularisation par le travail, mais elle se fait à l'initiative de l'employeur (or beaucoup refusent) et sous conditions. Les permanences syndicales et associatives restent le seul endroit où ces travailleurs trouvent une aide juridique quand ils ne croient plus en l'État.

« *Après ce qu'on a vécu, je le dis : j'ai peur de l'Etat français car la notion de justice pour les travailleurs comme nous a disparu* », assure Yao (1), un Ivoirien d'une quarantaine d'années. En 2019, il a été embauché par la société de gardiennage Européen Optimale Sécurité privée pour veiller sur un barrage public en cours de démolition, à Vezins, en Normandie. « *J'ai accepté ce travail parce que je cherche à me régulariser de la manière la plus propre. Nous devons surveiller le site et les machines. Les conditions étaient très dures, nous étions quatre Ivoiriens à travailler vingt-quatre heures sur vingt-quatre tous les jours, on pouvait aller jusqu'à douze heures de suite quand il y avait un absent* », explique le père de famille. Une fois sur place, l'employeur leur propose de les payer seulement 5 euros de l'heure sans contrat. Le premier d'entre eux obtient finalement 1 800 euros pour plus de 450 heures de travail, soit 4 euros de l'heure, un autre 400 euros pour 68 heures. « *Quand j'ai regardé d'un peu plus près le lieu où nous travaillions, j'ai vu que le chantier appartenait à l'État. Alors je me suis dit que ce n'était pas normal que nous soyons traités comme cela ici. Nous avons décidé de dénoncer nos conditions* », explique Yao.

“Tout ce qu'on demandait, c'était la régularisation”

Les quatre Ivoiriens ont déposé plainte pour traite des êtres humains en 2019 contre Optimale Sécurité et l'entreprise Charier, maître d'œuvre du chantier. Elle leur a permis d'obtenir un titre de séjour provisoire d'un an renouvelable dans le cadre de la procédure. À l'époque, le sous-préfet d'Avranches, Gilles Traimond, avait nié la responsabilité “*directe de l'Etat*”, renvoyant à l'entreprise Charier... qui avait elle-même pointé du doigt la société sous-traitante, Optimale Sécurité. L'enquête est toujours en cours, mais Yao conserve un souvenir amer de son expérience. « *Je suis tombé des nues, ça m'a donné une autre idée de la France. L'entreprise nous a proposé 10 000 euros pour qu'on retire notre plainte. Je m'interroge : pourquoi ? Tout ce qu'on demandait, c'était la régularisation. Je ne comprends pas non plus les débats actuels sur les immigrés. Quand on se lève tôt, on ne voit que des étrangers* », fulmine Yao.

Parfois, les destins de ces travailleurs sans papiers de l'État sont plus tragiques encore. Le 5 mars, Moussa Gassama, 58 ans, est mort en nettoyant les vitres du centre d'action sociale de la ville de Paris. Il était embauché là encore par un sous-traitant, sans matériel de sécurité ni “*qualifications particulières*”, selon son cousin, Samba Camara. « *La ville de Paris devrait embaucher directement les salariés pour faire tous ses travaux* », avait à l'époque estimé la CGT. Selon ses proches, la société sous-traitante a proposé d'entamer une procédure de régularisation seulement quand il s'est trouvé dans le coma, ce que l'entreprise qui l'embauchait dément, affirmant qu'il était déjà “*en cours de régularisation*” avant son accident. Reste que les proches de Moussa Gassama dénoncent depuis ces pouvoirs publics qui « *exploitent et expulsent* » à la fois, plaçant les personnes dans la précarité. Selon la mairie de Paris, l'enquête en cours doit permettre de comprendre les circonstances de l'accident et les responsabilités de chacun. « *On ne peut pas vérifier les papiers des employés. On n'est ni la justice ni la police* », avait estimé à l'époque l'adjointe à la maire de Paris chargée des solidarités, de “*la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion*”, Léa Filoche. « *Quand on prend une société sous-traitante, on est responsable* », assène le cousin du défunt.

“Pourquoi vous ne respectez pas les droits de l'homme ?”

À l'hôpital public aussi, on trouve des travailleurs non régularisés. Comme Mimy Tang, proctologue vietnamienne de 41 ans. Celle qui, en 2015, décide de rejoindre la France parce qu'elle rêve de pratiquer dans des hôpitaux de renom, dénonce aujourd'hui cette forme “*d'hypocrisie*” de l'État. Si elle a bien obtenu les équivalences de diplôme nécessaires à l'exercice de son métier en France, elle ne parvient toujours pas à être inscrite à l'ordre des médecins. Alors, en attendant, elle enchaîne les contrats de remplacement en tant que faisant fonction d'interne (FFI) dans les services en tension des hôpitaux français pour se maintenir en règle. C'est un cercle vicieux : « *Tant qu'elle n'est pas inscrite à l'ordre des médecins, elle n'a que le statut équivalent à des étudiants. Quand elle termine un contrat, elle est expulsable* », explique le docteur Éric Tron de Bouchony, représentant de l'Union fédérale médecins, ingénieurs, cadres, techniciens, qui l'accompagne. « *Je travaille souvent dans les hôpitaux pour remplacer des Français qui partent en congés* », précise-t-elle. En octobre 2019, faute de trouver un nouveau contrat, elle devient donc officiellement sans papiers et reçoit une OQTF. Suivie d'une deuxième, en novembre 2021. A l'issue d'un énième exercice temporaire à l'hôpital de Beauvais, qui s'est terminé il y a quelques jours, elle risque une troisième OQTF en janvier. Comme Abdouraman ou Yao, elle dit “*servir la France*” mais regrette l'absence de considération pour les travailleurs immigrés quand elle entend le ministre de l'Intérieur demander aux préfets de systématiser les OQTF. « *Je demande à la France : pourquoi vous fermez le pays et vous n'acceptez pas la diversité ? Pourquoi vous ne respectez pas les droits de l'homme ?* »

Dans les prochaines semaines, le gouvernement devrait clarifier sa position sur la question des travailleurs sans papiers avec la possibilité de délivrer un titre de séjour pour les *“métiers en tension”* évoquée par le ministre du Travail, Olivier Dussopt, mais dont les contours sont encore flous. Une mesure qui pourrait soulager certains travailleurs, comme Abdouraman. Sollicité à ce sujet, le ministère de l’Intérieur n’a pour le moment pas répondu à nos questions. En attendant, le Malien assure qu’il continuera de raser les murs quand il croisera un policier sur un chantier de l’État.

(1) Le prénom a été modifié